

Notice explicative sur le modèle de convention pour la formation des adultes

Aoris · OrTra Santé-Social Vaud édite un modèle de convention pour permettre à la personne se présentant à la procédure de qualification selon la VAE ou selon l'admission directe à l'examen final et à son employeur, de clarifier les droits et devoirs de chacun en lien avec ce temps de préparation et d'apprentissage.

Il est adaptable à chaque situation et doit être établi dans un esprit de soutien, de dialogue et de compréhension mutuelle pour assurer les meilleures chances de réussite à la procédure de qualification.

L'utilisation de ce formulaire est vivement recommandée bien qu'elle ne soit pas obligatoire. Son utilisation établit une relation de confiance entre l'employeur et son employé·e et offre la possibilité de définir clairement des conditions cadre d'accompagnement et d'encadrement en fonction des possibilités et des besoins de chacun·e.

Le document reste la propriété de l'employé·e et de l'employeur

Le document est distribué selon ces possibilités :

- lors des séances d'information organisées portail d'entrée CPA (Certification professionnelle pour adultes)
- lors des entretiens individuels au CPA
- lors d'inscription à des modules de formation
- le document est disponible sur le [site internet d'Aoris · OrTra Santé-Social Vaud](http://www.aoris.ch) :